



DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE PARTIELLE (EN COURS DE SESSION)

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT

Nom : _____ Matricule : _____
Prénom : _____ Téléphone : _____

IDENTIFICATION DU PERSONNEL

Enseignant(e) : _____
Département : _____
Coordonnateur : _____

NUMÉRO DU COURS POUR LEQUEL JE DEMANDE UNE RÉVISION DE NOTE

□ □ □ □ - □ □ □ □ - □ □ gr: _____ Note contestée : _____ %

Évaluation contestée : _____

Motif (s) de la contestation : ARTICLE 6.16.7.de la PIEA

Les motifs valables d'une demande de révision de note sont :

- Jugement erroné de l'évaluation d'un critère.
- Erreur de calcul.
- Manque de clarté ou omission d'informations des critères et des pondérations.
- Lien incohérent entre les objectifs terminaux d'un cours et l'évaluation.

Précisions : _____

ARTICLE 6.16.3. de la PIEA

Le service de l'organisation scolaire envoie le formulaire de révision de note au coordonnateur du département qui convoque le comité d'appel et éventuellement l'élève.

L'étudiant a un délai total de cinq jours ouvrables en cours de session pour rencontrer son enseignant et déposer sa demande officielle de révision de note s'il y a lieu. Pour une évaluation en cours de session, le délai est calculé à partir de la date de remise de l'évaluation corrigée.

ARTICLE 6.16.5. de la PIEA

En cours de session, le comité d'appel a 5 jours ouvrables pour aviser le Service de l'organisation scolaire de sa décision. Le délai est calculé à partir de la date de réception de la demande officielle de révision de note. La décision du comité d'appel est finale et sans appel.

ARTICLE 6.16.8. de la PIEA

L'élève a le droit de se faire entendre. Il peut demander à être entendu en présence ou en l'absence de l'enseignant concerné.

JE DEMANDE À ÊTRE ENTENDU PAR LE COMITÉ PIEA

OUI NON

Si oui :

Je veux être entendu en présence de l'enseignant concerné :

Je veux être entendu en l'absence de l'enseignant concerné :

Signature de l'étudiant : _____

Date :

A	A	A	A	M	M	J	J

RÉSERVÉ AU COMITÉ DE RÉVISION D'APPEL

APRÈS ÉTUDE DE LA DEMANDE, LA NOTE :

● Demeure inchangée à %

● Est changée à %

DATE :

SIGNATURE DES MEMBRES

RETOURNER LA COPIE ROSE AU REGISTRARIAT AU PLUS TARD 5 JOURS OUVRABLES APRÈS LA RÉCEPTION DE LA DEMANDE. GARDER LA COPIE ROSE.

Blanche : Département

Jaune : Organisation scolaire

Rose : Direction des études

Or : Étudiant